

Vie de l'association



Pas de société solidaire sans associations citoyennes

Il faut entendre ce cri du cœur lancé par le Collectif des Associations Citoyennes (CAC) qui milite pour un modèle de société dans lequel la solidarité, le bien commun et l'intérêt général priment sur le tout marchand et la concurrence.

La réforme du modèle associatif, dite « pour une politique ambitieuse de la vie associative », appelant aux concentrations d'associations, aux fusions-absorptions et aux mutations d'une vie associative renvoyée aux financements du mécénat et aux dons d'entreprises, porte la même logique que celles qui affaiblissent les services publics, dégradent les secteurs de la santé, du logement, de l'aide sociale, et bien d'autres.

A la veille des Municipales 2020

Les subventions publiques aux associations ont diminué de 16 milliards depuis 2005 alors que les appels d'offre qui les ont en partie remplacées ne sont accessibles qu'aux structures les plus importantes : les 150 plus grosses structures comptent 95% des financements privés.

Le CAC mobilise tous les acteurs associatifs et demande :

- La création d'un fonds associatif doté d'un milliard d'euros en vue d'un appui au fonctionnement des associations porteuses d'utilité sociale
- La création de 100 000 nouveaux emplois aidés durables qui ne dérogent pas au droit du travail

Enfin une campagne de mobilisation aura lieu le 12 octobre, journée mondiale de mobilisation avant les Municipales de 2020. Signez l'appel, sur le site www.associations-citoyennes.net

Parmi les publications du CAC, on peut signaler la brochure intitulée « Dix thèses à propos des « Gilets Jaunes », Dix thèses pour les associations... »

« Des moyens conséquents apportés à la psychiatrie » font partie des nombreuses revendications. En 10 thèses pour les associations, Jean-Claude Boual, Président du CAS, fait l'apologie de la vie associative.

Les associations citoyennes parce qu'elles créent du collectif sont facteur d'émancipation. Elle sont un lieu de débat et d'élaboration en commun, un lieu d'éducation partagée et d'auto-éducation à la citoyenneté où chacun peut participer selon ses capacités dans le respect de tous. Parce qu'elle définissent elles-mêmes leur « utopie », par l'action qu'elles décident, elles bousculent voire remettent en cause l'ordre établi. [...]

On ne peut pas faire l'impasse sur l'apport des associations à la promotion de l'intérêt collectif et à la défense de l'intérêt général. Les associations sont des espaces de démocratie, d'entraide et de pouvoir d'agir.

Nouvelles du Fonds de dotation

La loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 a donné naissance aux Fonds de dotation. Elle permet de favoriser le mécénat et de simplifier le financement de projets et des missions d'intérêt général. Confrontées à des baisses successives des dotations et subventions publiques, en 10 ans, plus de 58% des créations de fonds sont l'œuvre d'associations.

Grâce à l'impulsion et au soutien financier d'Espoir 54, Fonds de dotation « Santé mentale et citoyenneté » a lancé le jour le 16 octobre 2018. Rassemblant quelques bénévoles de tous horizons, son objectif est :

- de récolter des fonds auprès des particuliers et des entreprises
- de financer des actions innovantes et inclusives dans le champ de la santé psychique
- et de lutter contre la stigmatisation de la souffrance psychique.

Notre garantie : un Comité Ethique ! Actuellement en cours de création, il veillera à ce que les projets soient conformes à nos valeurs et en adéquation avec les besoins identifiés et la solution proposée.

En phase de développement, nous souhaitons pour 2020 :

- accueillir de nouveaux bénévoles désireux de mettre leurs réseaux et leurs compétences au service de notre engagement,
- collecter nos premiers fonds : pour financer notre fonctionnement, vital pour avancer et pour financer un premier projet.

Nous ne sommes qu'au commencement de cette belle aventure. Beaucoup de chemin reste à parcourir et de choses à construire! Rejoignez-nous ! Pour plus de renseignements, vous pouvez nous contacter par mail caroline.jeannin.smc@gmail.com

Caroline Jeannin, Présidente du Fonds de dotation « Santé mentale et citoyenneté »